

La limitation du droit aux allocations d'insertion : nature des sorties en 2016

Table des matières :

1	INTRODUCTION	1
1.1	<i>But de la présente publication</i>	1
1.2	<i>Aperçu général des sorties du chômage en raison de la fin du droit aux allocations d'insertion en 2016</i>	2
2	POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES SORTANTS APRÈS L'EXPIRATION DU DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION	4
2.1	<i>Sortie vers l'emploi (emploi régulier)</i>	6
2.1.1	<i>Comparaison avec les groupes de contrôle</i>	6
2.1.2	<i>Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes</i>	7
2.2	<i>Sortie vers d'autres formes d'allocations</i>	12
2.2.1	<i>Maladie</i>	12
2.2.2	<i>Pension</i>	16
2.2.3	<i>Autres statuts ONEM</i>	17
2.3	<i>Les positions socio-économiques inconnues</i>	19
3	CONCLUSION	22
4	NOTE TECHNIQUE : DÉTERMINATION DE LA POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE	24
4.1	<i>Définition de la position socio-économique (« direction de sortie ») des intéressés dans le groupe visé et les groupes de contrôle</i>	24
4.2	<i>Interprétation des variables liées au profil</i>	25
4.3	<i>Approche alternative des sorties</i>	26

1

Introduction

1.1

But de la présente publication

En juin 2017, l'ONEM a publié une étude « Impact de la limitation du droit aux allocations d'insertion ». Cette évaluation ex post portait sur l'un des principaux aspects de la réforme de l'allocation d'attente vers l'allocation d'insertion, à savoir le fait que le droit à ces allocations a été limité à une période de maximum 36 mois (pour les chômeurs cohabitants) ou à 36 mois après l'âge de 30 ans (pour les autres catégories familiales). Cette réforme faisait suite aux recommandations d'instances internationales résultant du fait que la Belgique est l'un des seuls pays à octroyer des allocations sur la base des études. En outre, dans la plupart des pays, les allocations de chômage octroyées sur la base de prestations de travail sont, elles aussi, limitées dans le temps – la durée du droit variant souvent entre 1 et 2 ans – ce qui n'est pas le cas en Belgique.

La publication de juin 2017 se limitait aux résultats pour l'année 2015, soit la première année où la fin du droit pouvait éventuellement être atteinte. La limitation du droit aux allocations d'insertion est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, mais de par les mesures transitoires qui ont été décidées, les premiers cas de fin de droit ne sont apparus qu'à partir du 1^{er} janvier 2015. De ce fait, la sortie la plus importante a eu lieu au mois de janvier de cette année-là, et ce bien qu'il s'agisse d'une mesure structurelle qui entraîne chaque mois des cas de fin de droit. En outre, cela a eu pour conséquence que ce groupe de sortants avait un profil très différent de celui des sortants des autres mois.

Pour cette raison, et du fait de l'impact important de cette réforme sur la population concernée, l'ONEM constate que même après l'apparition de l'analyse mentionnée, il y a encore et toujours une forte demande d'informations concernant les cas ultérieurs de fin de droit. La présente publication tente dès lors de répondre à cette demande en complétant un certain nombre d'éléments provenant de la précédente analyse avec des données sur les sortants pour cause de fin de droit au cours de l'année 2016. Elle s'inscrit dans le cadre de l'évaluation des mesures socio-économiques relevant de la compétence de l'ONEM, qui constitue une des obligations reprises dans le contrat d'administration que l'Office a conclu avec l'État belge.

La publication qui a précédé cette analyse a dressé l'aperçu de l'impact de la limitation du droit, et ce à trois niveaux :

1. Sur le plan quantitatif : l'impact sur la diminution du groupe visé a été isolé de l'impact causé par d'autres mesures réglementaires sur l'allocation d'insertion ;
2. Sur le plan qualitatif : il a été examiné quelle était la nature de la sortie pour cause de fin de droit des personnes concernées en décrivant leur situation socio-économique après la sortie ;
3. Sur le plan budgétaire : nous avons calculé quel montant pouvait, par cette mesure, être épargné sur le budget de l'ONEM et quelle part de ce montant pouvait éventuellement être déplacée vers d'autres branches du système de sécurité sociale.

La présente publication se limite, par contre, à compléter le seul volet qualitatif avec les données des sortants de 2016. Ce choix découle de la spécificité précitée de la sortie pour cause de fin de droit en janvier 2015 par rapport à cette même sortie au cours des mois qui ont suivi. Étant donné que la sortie au cours de ce mois était beaucoup plus importante qu'au cours des mois qui ont suivi (pour rappel : il s'agissait de 16 701 des 28 756 sortants de 2015, soit 58,1 %), l'impact quantitatif et budgétaire le plus important se situe en tout état de cause en 2015. En d'autres termes, la nature de la sortie reste principalement un thème de recherche pertinent. Les sortants de janvier 2015 présentent, en outre, un profil différent de celui des sortants ultérieurs, à savoir une présence relativement plus élevée de caractéristiques liées à la diminution des possibilités de sortie du chômage. Il est dès lors pertinent de vérifier dans quelle mesure la sortie en 2016 est comparable ou non, sur un plan qualitatif, avec ce qui avait été observé pour la sortie en 2015, à savoir celle de la période allant de février à décembre cette année-là. Nous entamons donc cette analyse par une ébauche du profil du groupe visé de 2016.

1.2

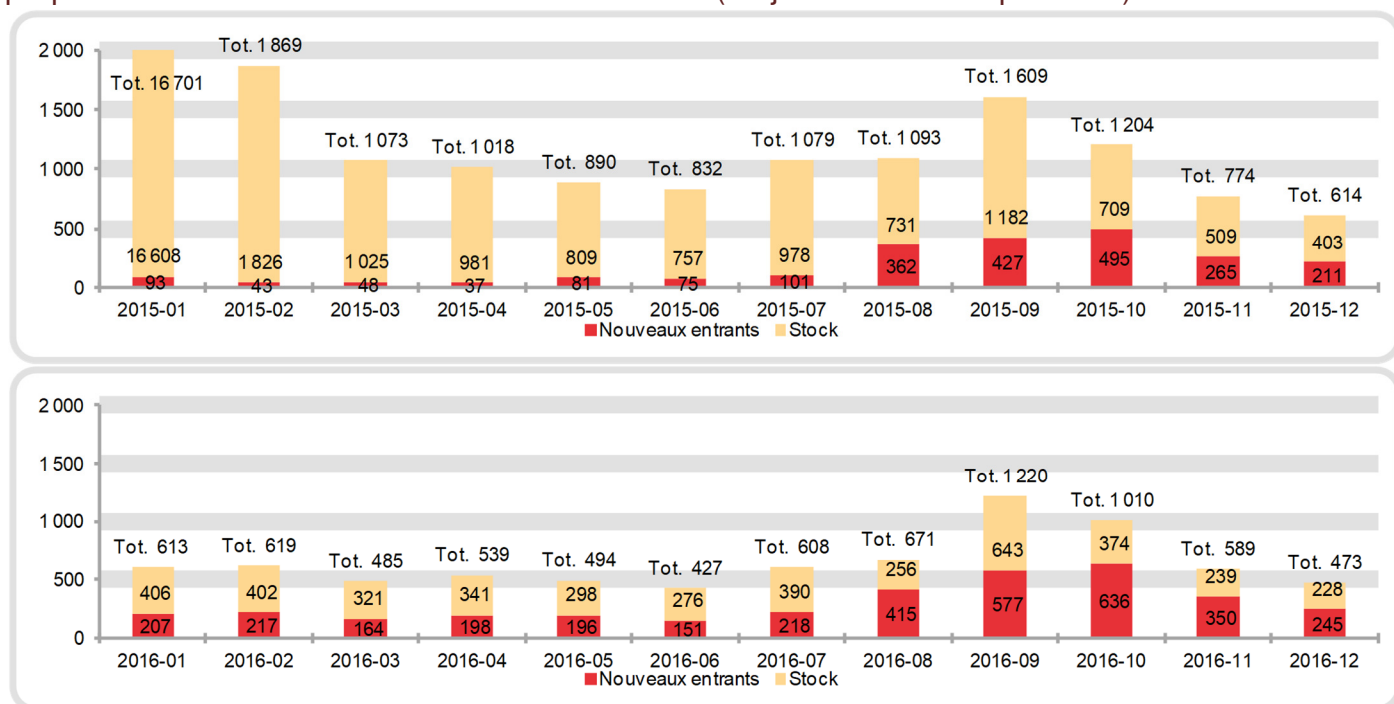
Aperçu général des sorties du chômage en raison de la fin du droit aux allocations d'insertion en 2016

Comme dans la précédente publication, le groupe visé est défini comme suit : une sortie pour cause de fin du droit est comptabilisée lorsque quelqu'un [A] a reçu un paiement pour une allocation d'insertion pour le mois X, mais plus pour le mois X+1 et [B] que ce mois X+1 correspond au premier mois complet durant lequel cette personne atteint la date de fin théorique du droit.¹

Utilisation faite de la méthode précitée, ce sont, au total, 7 748 sortants qui ont été dénombrés en 2016. Ceux-ci comprenaient encore des personnes qui bénéficiaient déjà d'allocations d'insertion avant l'entrée en vigueur de la mesure le 1^{er} janvier 2012 (dénommés le « stock »). Leur proportion relative était (comme l'on s'y attendait) la plus élevée au mois de janvier 2015. Elle diminue cependant par la suite (voir Graphique 1). Dans le sillage de cette diminution, l'on remarque également pour chaque mois de 2016 que le nombre de sortants est moins élevé qu'au cours du mois correspondant de 2015.

Graphique 1

Évolution du nombre de sortants à la suite de l'expiration du droit aux allocations d'insertion : proportion entre le stock et les nouveaux entrants (1^{er} janvier 2012 ou plus tard)



¹ N.B. : Il s'agit ici de mois de référence et non de mois d'introduction. La différence entre les deux méthodes de comptage est expliquée dans les définitions statistiques publiées sur le site web de l'ONEM.

Comme indiqué dans la publication de juin 2017, cette donnée n'est toutefois jamais totalement définitive, étant donné la possibilité pour les intéressés d'encore ouvrir d'éventuels droits additionnels ou des droits à des prolongations ou à des élargissements avec effet rétroactif. Son impact sur le plan statistique est toutefois relativement minime. Les données citées ici et portant sur l'année 2015 sont dès lors harmonisées avec la précédente publication.

Tableau 1

Profil des personnes sorties consécutivement à l'expiration du droit aux allocations d'insertion en 2015-2016 : personnes différentes

		Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	Total 2016
Sexe	Hommes	5 968	5 389	11 357	3 433
	Femmes	10 733	6 666	17 399	4 315
Région	Région flamande	2 508	2 476	4 984	1 647
	Région wallonne	11 165	7 862	19 027	5 208
	Région de Bruxelles-Capitale	3 028	1 717	4 745	893
Classe d'âge	< 30 ans	4 542	6 327	10 869	4 675
	30-39 ans	6 949	4 310	11 259	2 370
	40-49 ans	4 276	1 251	5 527	613
	50 ans ou plus	934	167	1 101	90
Catégorie familiale	Chefs de famille	4 987	2 283	7 270	1 299
	Cohabitants	9 220	8 602	17 822	5 853
	Isolés	2 494	1 170	3 664	596
Durée de chômage	< 5 ans	2 376	4 256	6 632	3 865
	<i>dont < 3 ans</i>	72	176	248	188
	5 ans - < 10 ans	3 355	3 164	6 519	1 448
	10 ans - < 15 ans	4 551	2 537	7 088	1 398
	15 ans ou plus	6 419	2 098	8 517	1 037
Niveau d'étude	Peu qualifiés	8 587	4 992	13 579	3 024
	Moyennement qualifiés	6 614	5 456	12 070	3 728
	Hautement qualifiés	1 499	1 607	3 106	995
Total		16 701	12 055	28 756	7 748

		Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	Total 2016
Sexe	Hommes	35,7 %	44,7 %	39,5 %	44,3 %
	Femmes	64,3 %	55,3 %	60,5 %	55,7 %
Région	Région flamande	15,0 %	20,5 %	17,3 %	21,3 %
	Région wallonne	66,9 %	65,2 %	66,2 %	67,2 %
	Région de Bruxelles-Capitale	18,1 %	14,2 %	16,5 %	11,5 %
Classe d'âge	< 30 ans	27,2 %	52,5 %	37,8 %	60,3 %
	30-39 ans	41,6 %	35,8 %	39,2 %	30,6 %
	40-49 ans	25,6 %	10,4 %	19,2 %	7,9 %
	50 ans ou plus	5,6 %	1,4 %	3,8 %	1,2 %
Catégorie familiale	Chefs de famille	29,9 %	18,9 %	25,3 %	16,8 %
	Cohabitants	55,2 %	71,4 %	62,0 %	75,5 %
	Isolés	14,9 %	9,7 %	12,7 %	7,7 %
Durée de chômage	< 5 ans	14,2 %	35,3 %	23,1 %	49,9 %
	5 ans - < 10 ans	20,1 %	26,2 %	22,7 %	18,7 %
	10 ans - < 15 ans	27,2 %	21,0 %	24,6 %	18,0 %
	15 ans ou plus	38,4 %	17,4 %	29,6 %	13,4 %
Niveau d'étude	Peu qualifiés	51,4 %	41,4 %	47,2 %	39,0 %
	Moyennement qualifiés	39,6 %	45,3 %	42,0 %	48,1 %
	Hautement qualifiés	9,0 %	13,3 %	10,8 %	12,8 %
Total		100 %	100 %	100 %	100 %

Le profil du groupe visé en 2016 connaît, dans les grandes lignes, les mêmes proportions que celui du groupe visé en février-décembre 2015. Les principales différences entre les deux groupes sont une plus grande proportion de jeunes (+ 7,8 points de pour cent < 30 ans) et de chômeurs de courte durée (+ 14,6 points de pour cent < 5 ans)². Les deux différences s'expliquent par la plus grande proportion décrite de nouveaux entrants dans le groupe visé de 2016.

² N.B. : Concernant l'apparition d'entrants avec une durée de chômage de < 3 ans, voir la publication de juin 2017 partie 6.1.

2

Position socio-économique des sortants après l'expiration du droit aux allocations d'insertion

Dans cette partie, nous examinons la position socio-économique dans laquelle se retrouvent les personnes intéressées une fois sorties du chômage consécutivement à l'expiration de leur droit aux allocations d'insertion (les dénommées « directions de sortie »). Dans un souci de lisibilité de cette note, nous nous limitons ici à décrire les aspects de la méthodologie utilisée qui sont nécessaires à la bonne compréhension de l'analyse suivante. Pour une description méthodologique plus rigoureuse, nous renvoyons le lecteur à la note technique jointe en annexe de la présente publication et/ou de la publication de juin 2017. Il importe néanmoins d'attirer l'attention sur un certain nombre de différences par rapport à la méthode utilisée dans la précédente publication.

Contrairement à la publication de juin 2017, il est ici impossible de déterminer précisément l'éventuelle sortie vers un revenu d'intégration. Pour rechercher les autres directions de sortie, l'ONEM peut effectivement faire appel aux flux de données disponibles. Les données relatives à la sortie vers le revenu d'intégration reposaient cependant sur des données qui n'avaient été anonymisées qu'une seule fois à des fins de recherches par la BCSS et mises à la disposition de l'ONEM. L'on prévoit toutefois une estimation de l'ampleur de la sortie vers le revenu d'intégration, et ce sur la base des données disponibles (cf. partie 2.3).

En outre, les directions de sortie sont bien à nouveau déterminées selon la méthodologie déjà appliquée : l'on effectue un suivi des intéressés du groupe visé pendant six mois après le dernier mois de référence durant lequel ils ont perçu une allocation d'insertion. La position socio-économique des intéressés est observée pendant chacun des mois de cette période de suivi. Plusieurs observations pouvant être faites au fil des mois, il faut établir des règles de priorité afin d'indiquer une direction de sortie uniforme. Les observations ont été subdivisées comme suit (par ordre décroissant de priorité) :

- Décès
- Pension
- Occupation (en premier lieu comme salarié, puis comme indépendant)
- Autres formes d'allocations à l'ONEM
- Maladie

Afin d'évaluer l'incidence de la mesure sur la position socio-économique des intéressés au sein du groupe visé, l'on a établi ici une comparaison avec trois groupes de contrôle. Chacun des trois groupes de contrôle est composé d'une sélection de chômeurs présentant les mêmes caractéristiques de profil que le groupe visé actuel.³ Une des sélections a été opérée au sein de la population des personnes bénéficiant d'allocations de chômage en 2016. Ce groupe de contrôle se trouve donc dans une situation d'emploi identique d'un point de vue historique que le groupe visé. Une autre sélection a été effectuée parmi les allocataires d'insertion en 2010. Ce groupe se trouve dans le même régime que le groupe visé et occupe une situation d'emploi comparable sur le plan historique. La dernière sélection a été réalisée au sein de la population des bénéficiaires d'allocations de chômage en 2010, et ce afin de pouvoir vérifier la comparabilité avec les deux autres groupes de contrôle. Les résultats obtenus pour le groupe visé au niveau des autres types de sortie (maladie, revenu d'intégration, etc.) sont, eux aussi, comparés à ceux enregistrés pour les trois groupes de contrôle.

Veuillez noter qu'il s'agit ici d'autres groupes de contrôle que ceux utilisés dans la publication précédente. En premier lieu, le groupe de contrôle contemporain (le groupe percevant une allocation de chômage au cours de la même année que le groupe visé examiné) doit y être défini en 2016 au lieu de 2015. En outre, comme mentionné, il existe des différences de profil pertinentes entre le groupe visé en 2015 (à savoir pour le grand groupe de sortants du mois de janvier) et celui de 2016, et il s'est par conséquent avéré nécessaire d'également revoir les groupes de contrôle de 2010, et ce en vue de rendre une comparaison possible.

Pour déterminer leur position socio-économique, il a été procédé de la même manière que pour le groupe visé, comme pour la publication précédente, compte tenu des nuances suivantes :

- Étant donné qu'il n'y a pas toujours de sortie au sein des groupes de contrôle, pour ces groupes, la période de suivi commence lors du mois de référence durant lequel l'intéressé a été sélectionné pour faire partie du groupe de contrôle sur la base de son profil.
- L'occupation, la maladie ou le revenu d'intégration ne sont pris en compte que lorsqu'on observe en même temps une sortie du statut d'allocataire auprès de l'ONEM.
- Pour les groupes de contrôle, le fait de conserver l'allocation existante est également une position socio-économique possible. Les intéressés qui ont continué de percevoir chaque mois une allocation dans le même statut durant toute la période de suivi ont été intégrés ici.

³ Il s'agit entre autres d'un échantillon aléatoire stratifié sur la base des caractéristiques de profil traités dans le Tableau 1.

2.1

Sortie vers l'emploi (emploi régulier)

2.1.1

Comparaison avec les groupes de contrôle

Tableau 2

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers l'emploi régulier pour le groupe visé et pour les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers l'emploi	1 220	1 276	1 411	2 824	5 991	8 815	4 054
Pourcentage de sortie vers l'emploi	24,3%	29,9%	33,7%	16,9%	49,7%	30,7%	52,3%

Pour le groupe visé de 2016, l'on note un pourcentage de sortie vers l'emploi de 52,3 %. Cette proportion est comparable à celle du groupe visé de février-décembre 2015 (49,7 %) et elle est même légèrement supérieure. De plus, elle est bien plus importante que les pourcentages de sortie que l'on peut observer dans les groupes de contrôle (différences de 18,6 à 28,0 points de pour cent). Néanmoins, l'ampleur de la sortie vers l'emploi dépend naturellement aussi des caractéristiques de profil des intéressés.

2.1.2

Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes

Tableau 3

Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la classe d'âge

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population							
< 30 ans	3 311	1 535	1 353	4 542	6 327	10 869	4 675
30-39 ans	1 276	2 124	2 234	6 949	4 310	11 259	2 370
40-49 ans	405	481	479	4 276	1 251	5 527	613
50 ans ou plus	35	124	123	934	167	1 101	90
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers l'emploi							
< 30 ans	916	616	601	1 152	3 442	4 594	2 651
30-39 ans	258	595	708	1 090	1 923	3 013	1 088
40-49 ans	45	61	95	510	552	1 062	273
50 ans ou plus	1	4	7	72	74	146	42
Total	1 220	1 276	1 411	2 824	5 991	8 815	4 054
Pourcentage de sortie vers l'emploi							
< 30 ans	27,7%	40,1%	44,4%	25,4%	54,4%	42,3%	56,7%
30-39 ans	20,2%	28,0%	31,7%	15,7%	44,6%	26,8%	45,9%
40-49 ans	11,1%	12,7%	19,8%	11,9%	44,1%	19,2%	44,5%
50 ans ou plus	2,9%	3,2%	5,7%	7,7%	44,3%	13,3%	46,7%
Total	24,3%	29,9%	33,7%	16,9%	49,7%	30,7%	52,3%

Tant dans les groupes de contrôle que dans le groupe visé de janvier 2015, c'est la règle générale selon laquelle la sortie vers l'emploi diminue à mesure que la classe d'âge augmente qui s'applique. Ce n'est toutefois pas le cas pour le groupe visé de février-décembre 2015 ni pour celui de 2016. Bien que l'on puisse également y observer une sortie vers l'emploi plus importante dans les classes d'âge les plus jeunes, l'ampleur de la sortie dans les classes d'âge supérieures ne diffère que de quelques points de pour cent. En d'autres termes, l'on remarque une grande différence par rapport aux groupes de contrôle, et ce surtout pour les classes d'âge les plus élevées (50 ans et plus). Pour le groupe visé de 2016, le pourcentage de sorties vers l'emploi est jusqu'à 43,8 points de pour cent plus élevé par rapport aux personnes du même âge des groupes de contrôle.

Tableau 4
Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la durée du chômage

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations de d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population							
< 5 ans	2 294	1 500	1 302	2 376	4 256	6 632	3 865
5 ans - < 10 ans	1 479	1 977	1 673	3 355	3 164	6 519	1 448
10 ans ou plus	1 254	787	1 214	10 970	4 635	15 605	2 435
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers l'emploi							
< 5 ans	645	581	584	685	2 243	2 928	2 125
5 ans - < 10 ans	381	564	526	707	1 772	2 479	877
10 ans ou plus	194	131	301	1 432	1 976	3 408	1 052
Total	1 220	1 276	1 411	2 824	5 991	8 815	4 054
Pourcentage de sortie vers l'emploi							
< 5 ans	28,1%	38,7%	44,9%	28,8%	52,7%	44,1%	55,0%
5 ans - < 10 ans	25,8%	28,5%	31,4%	21,1%	56,0%	38,0%	60,6%
10 ans ou plus	15,5%	16,6%	24,8%	13,1%	42,6%	21,8%	43,2%
Total	24,3%	29,9%	33,7%	16,9%	49,7%	30,7%	52,3%

En ce qui concerne la comparaison en fonction de la durée du chômage, nous constatons également que les pourcentages de sortie vers l'emploi dans les deux groupes visés les plus récents sont, toutes proportions gardées, plus proches entre eux que des groupes de contrôle ou du groupe visé de janvier 2015. L'on observe en effet chez ces derniers que la sortie vers l'emploi diminue à mesure que la durée du chômage augmente, avec dans certains cas une sortie vers l'emploi qui, dans le cas d'une durée de chômage de 10 ans ou plus, est inférieure de plus de moitié en comparaison avec une durée de chômage inférieure à 5 ans.

Tableau 5
Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la Région

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population							
Région flamande	1 078	1 068	1 008	2 508	2 476	4 984	1 647
Région wallonne	3 363	2 645	2 642	11 165	7 862	19 027	5 208
Région de Bruxelles-Capitale	586	551	539	3 028	1 717	4 745	893
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers l'emploi							
Région flamande	406	459	495	565	1 507	2 072	1 064
Région wallonne	719	680	775	1 793	3 698	5 491	2 589
Région de Bruxelles-Capitale	95	137	141	466	786	1 252	401
Total	1 220	1 276	1 411	2 824	5 991	8 815	4 054
Pourcentage de sortie vers l'emploi							
Région flamande	37,7%	43,0%	49,1%	22,5%	60,9%	41,6%	64,6%
Région wallonne	21,4%	25,7%	29,3%	16,1%	47,0%	28,9%	49,7%
Région de Bruxelles-Capitale	16,2%	24,9%	26,2%	15,4%	45,8%	26,4%	44,9%
Total	24,3%	29,9%	33,7%	16,9%	49,7%	30,7%	52,3%

Dans chacun des groupes décrits, la sortie vers l'emploi est la plus importante en Région flamande, suivie par la Région wallonne et, enfin, la Région de Bruxelles-Capitale. Chacune des trois Régions enregistre des pourcentages de sortie toutefois plus élevés dans les groupes visés les plus récents que dans les groupes de contrôle.

Ce n'est qu'en Région de Bruxelles-Capitale que l'on note pour le groupe visé de 2016 un pourcentage de sortie vers l'emploi légèrement inférieur à celui de février-décembre 2015 (différence de 0,9 point de pour cent). Il n'en reste pas moins que l'on enregistre également pour cette Région la différence la plus marquante entre le groupe visé de 2016 et les groupes de contrôle.

Tableau 6
Sortie vers l'emploi régulier selon le niveau d'études

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015
Taille totale de la population						
Peu qualifiés	1 961	1 559	1 486	8 587	4 992	13 579
Moyennement qualifiés	2 416	2 056	2 055	6 614	5 456	12 070
Hautement qualifiés	650	648	647	1 499	1 607	3 106
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756
Nombre de sortants vers l'emploi						
Peu qualifiés	403	421	410	1 177	2 196	3 373
Moyennement qualifiés	607	635	709	1 260	2 816	4 076
Hautement qualifiés	210	219	291	387	979	1 366
Total	1 220	1 276	1 411	2 824	5 991	8 815
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Peu qualifiés	20,6%	27,0%	27,6%	13,7%	44,0%	24,8%
Moyennement qualifiés	25,1%	30,9%	34,5%	19,1%	51,6%	33,8%
Hautement qualifiés	32,3%	33,8%	45,0%	25,8%	60,9%	44,0%
Total	24,3%	29,9%	33,7%	16,9%	49,7%	30,7%

Tant dans les groupes de contrôle que dans les groupes visés, la sortie vers l'emploi augmente à mesure que le degré de qualification croît. Pour le groupe visé de 2016, la sortie vers l'emploi est, pour chaque niveau d'étude, supérieure par rapport à tous les autres groupes décrits. Néanmoins, les différences avec le groupe visé de février-décembre 2015 sont ici aussi les plus faibles.

Tableau 7
Sortie vers l'emploi régulier en fonction de l'incapacité de travail

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015
Taille totale de la population						
Pas d'incapacité de travail	4 970	4 211	4 137	14 750	11 947	26 697
33% d'incapacité de travail ou plus	57	53	52	1 951	108	2 059
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756
Nombre de sortants vers l'emploi						
Pas d'incapacité de travail	1 219	1 274	1 408	2 784	5 979	8 763
33% d'incapacité de travail ou plus	1	2	3	40	12	52
Total	1 220	1 276	1 411	2 824	5 991	8 815
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Pas d'incapacité de travail	24,5%	30,3%	34,0%	18,9%	50,0%	32,8%
33% d'incapacité de travail ou plus	1,8%	3,8%	5,8%	2,1%	11,1%	2,5%
Total	24,3%	29,9%	33,7%	16,9%	49,7%	30,7%

Le fait que la sortie vers l'emploi est plus importante lorsqu'aucun degré d'incapacité de travail ne s'applique, correspond aux attentes. Pour interpréter les résultats de la sortie vers l'emploi en cas d'incapacité de travail de 33 % ou plus, il convient toutefois d'également tenir compte qu'il s'agit en l'occurrence de très petits groupes et, de ce fait, un certain facteur « hasard » peut jouer un plus grand rôle. Tant pour le groupe visé de 2016 que pour celui de février-décembre 2015, l'on enregistre une sortie bien plus importante que pour les groupes de contrôle. Le niveau de différence est beaucoup plus élevé pour le groupe visé avec une incapacité de travail de 33 % ou plus : pour 2016, la sortie vers l'emploi est environ 2 à 7 fois plus importante par rapport à leurs homologues sans incapacité de travail (environ 1,5 à 2 fois plus importante).

Tableau 8

Influence de sanctions éventuelles sur la sortie vers l'emploi régulier

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population							
Pas de sanctions	4 337	3 689	3 212	13 966	9 302	23 268	6 111
Au moins 1 semaine de sanction	690	575	977	2 735	2 753	5 488	1 637
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers l'emploi							
Pas de sanctions	1 026	1 072	1 108	2 278	4 643	6 921	3 183
Au moins 1 semaine de sanction	194	204	303	546	1 348	1 894	871
Total	1 220	1 276	1 411	2 824	5 991	8 815	4 054
Pourcentage de sortie vers l'emploi							
Pas de sanctions	23,7%	29,1%	34,5%	16,3%	49,9%	29,7%	52,1%
Au moins 1 semaine de sanction	28,1%	35,5%	31,0%	20,0%	49,0%	34,5%	53,2%
Total	24,3%	29,9%	33,7%	16,9%	49,7%	30,7%	52,3%

À l'instar du groupe visé de février-décembre 2015, le groupe de 2016 ne montre qu'une différence relativement faible en matière de sortie vers l'emploi, selon que les intéressés ont ou non reçu une sanction au cours de la période d'indemnisation pour n'avoir pas suffisamment recherché un emploi.

Tableau 9

Influence de prolongations éventuelles sur la sortie vers l'emploi régulier dans le groupe visé

	Taille totale de la population			Nombre de sortants vers l'emploi			Pourcentage de sortie vers l'emploi		
	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total
Janvier 2015	15 618	1 083	16 701	2 197	627	2 824	14,1%	57,9%	16,9%
Février-Décembre 2015	4 170	7 885	12 055	1 716	4 275	5 991	41,2%	54,2%	49,7%
Total 2015	19 788	8 968	28 756	3 913	4 902	8 815	19,8%	54,7%	30,7%
2 016	3 926	3 822	7 748	1 812	2 242	4 054	46,2%	58,7%	52,3%

De manière générale, l'on observe cependant que quiconque a reçu une prolongation du droit aux allocations d'insertion, p. ex. sur la base d'une expérience professionnelle intérimaire, connaît une sortie plus importante vers l'emploi que les demandeurs d'emploi sans prolongation. Pour le groupe visé de 2016, la différence entre les deux groupes est de 12,5 points de pour cent.

Tableau 10

Sortie vers l'emploi régulier dans le groupe visé en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	Janvier 2015			Février-Décembre 2015			Total 2015			2016		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population												
Chefs de famille	1 243	3 744	4 987	625	1 658	2 283	1 868	5 402	7 270	302	997	1 299
Cohabitants	3 213	6 007	9 220	4 044	4 558	8 602	7 257	10 565	17 822	2 750	3 103	5 853
Isolés	1 512	982	2 494	720	450	1 170	2 232	1 432	3 664	381	215	596
Total	5 968	10 733	16 701	5 389	6 666	12 055	11 357	17 399	28 756	3 433	4 315	7 748
Nombre de sortants vers l'emploi												
Chefs de famille	188	579	767	254	648	902	442	1 227	1 669	115	364	479
Cohabitants	766	1 008	1 774	2 266	2 292	4 558	3 032	3 300	6 332	1 633	1 683	3 316
Isolés	160	123	283	324	207	531	484	330	814	170	89	259
Total	1 114	1 710	2 824	2 844	3 147	5 991	3 958	4 857	8 815	1 918	2 136	4 054
Pourcentage de sortie vers l'emploi												
Chefs de famille	15,1%	15,5%	15,4%	40,6%	39,1%	39,5%	23,7%	22,7%	23,0%	38,1%	36,5%	36,9%
Cohabitants	23,8%	16,8%	19,2%	56,0%	50,3%	53,0%	41,8%	31,2%	35,5%	59,4%	54,2%	56,7%
Isolés	10,6%	12,5%	11,3%	45,0%	46,0%	45,4%	21,7%	23,0%	22,2%	44,6%	41,4%	43,5%
Total	18,7%	15,9%	16,9%	52,8%	47,2%	49,7%	34,9%	27,9%	30,7%	55,9%	49,5%	52,3%

Tableau 11

Sortie vers l'emploi régulier dans les groupes de contrôle en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	Allocations d'insertion 2010			Allocations de chômage 2010			Allocations de chômage 2016		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	200	646	846	200	648	848	200	648	848
Cohabitants	1 780	2 007	3 787	1 335	1 679	3 014	1 329	1 611	2 940
Isolés	254	140	394	256	146	402	255	146	401
Total	2 234	2 793	5 027	1 791	2 473	4 264	1 784	2 405	4 189
Nombre de sortants vers l'emploi									
Chefs de famille	22	63	85	29	57	86	33	80	113
Cohabitants	523	548	1 071	601	528	1 129	632	592	1 224
Isolés	46	18	64	36	25	61	52	22	74
Total	591	629	1 220	666	610	1 276	717	694	1 411
Pourcentage de sortie vers l'emploi									
Chefs de famille	11,0%	9,8%	10,0%	14,5%	8,8%	10,1%	16,5%	12,3%	13,3%
Cohabitants	29,4%	27,3%	28,3%	45,0%	31,4%	37,5%	47,6%	36,7%	41,6%
Isolés	18,1%	12,9%	16,2%	14,1%	17,1%	15,2%	20,4%	15,1%	18,5%
Total	26,5%	22,5%	24,3%	37,2%	24,7%	29,9%	40,2%	28,9%	33,7%

Pour chacun des groupes décrits, l'on note, d'une manière générale, un pourcentage de sortie vers l'emploi plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Il ressort toutefois d'une précédente analyse que le sexe, en tant que caractéristique de profil, est étroitement lié à la catégorie familiale pour ce qui concerne les chances de trouver un emploi en sortant du chômage.⁴ En règle générale, les différences les plus importantes entre les deux sexes se situent en effet chez les cohabitants.

Il ressort des données susmentionnées que le pourcentage légèrement plus élevé de sorties vers l'emploi dans le groupe visé de 2016 comparé à celui de février-décembre 2015 se situe exclusivement chez les cohabitants (56,7 % contre 53,0 %). Chez les chefs de ménage et les isolés, la sortie vers l'emploi est à peine plus faible (respectivement 36,9 % contre 39,5 % et 43,5 % contre 45,4 %), bien que les différences entre les deux groupes visés restent minimales. Pour chacune des catégories familiales et pour les deux sexes, les chiffres de sortie vers l'emploi sont néanmoins de toute façon plus élevés dans les deux groupes visés les plus récents que dans les groupes de contrôle.

⁴ Voir notamment la publication de l'ONEM intitulée « Etude des déterminants de la sortie du chômage vers le travail » sortie en septembre 2011.

2.2

Sortie vers d'autres formes d'allocations

2.2.1

Maladie

Tableau 12

Sortie vers la maladie en fonction de la classe d'âge

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population							
< 30 ans	3 311	1 535	1 353	4 542	6 327	10 869	4 675
30-39 ans	1 276	2 124	2 234	6 949	4 310	11 259	2 370
40-49 ans	405	481	479	4 276	1 251	5 527	613
50 ans ou plus	35	124	123	934	167	1 101	90
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers la maladie							
< 30 ans	212	96	59	254	296	550	201
30-39 ans	143	162	146	531	299	830	158
40-49 ans	55	55	32	353	99	452	57
50 ans ou plus	2	5	6	81	11	92	10
Total	412	318	243	1 219	705	1 924	426
Pourcentage de sortie vers la maladie							
< 30 ans	6,4%	6,3%	4,4%	5,6%	4,7%	5,1%	4,3%
30-39 ans	11,2%	7,6%	6,5%	7,6%	6,9%	7,4%	6,7%
40-49 ans	13,6%	11,4%	6,7%	8,3%	7,9%	8,2%	9,3%
50 ans ou plus	5,7%	4,0%	4,9%	8,7%	6,6%	8,4%	11,1%
Total	8,2%	7,5%	5,8%	7,3%	5,8%	6,7%	5,5%

Le nombre total de personnes sorties vers la maladie est assez comparable pour le groupe visé de 2016 (5,5 %), le groupe visé de février-décembre 2015 et le groupe de contrôle avec allocations de chômage en 2016 (les deux 5,8 %). Contrairement à la sortie vers l'emploi, il ressort que la sortie vers la maladie augmente à mesure que la classe d'âge augmente.

Il est étonnant de constater que la sortie vers la maladie est supérieure dans les classes d'âge les plus élevées pour le groupe visé de 2016 que chez leurs homologues du groupe visé de février-décembre 2015. Pour les 50 ans et plus, l'on note dès lors le taux de sortie vers la maladie le plus important de tous les groupes décrits, en ce compris du groupe visé de janvier 2015. Comme décrit, ce groupe ne représente toutefois, avec 1,2 %, qu'une très petite minorité du groupe total visé de 2016.

Tableau 13
Sortie vers la maladie en fonction de la durée du chômage

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015
Taille totale de la population						
< 5 ans	2 294	1 500	1 302	2 376	4 256	6 632
5 ans - < 10 ans	1 479	1 977	1 673	3 355	3 164	6 519
10 ans ou plus	1 254	787	1 214	10 970	4 635	15 605
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756
Nombre de sortants vers la maladie						
< 5 ans	124	86	63	121	185	306
5 ans - < 10 ans	135	144	79	187	163	350
10 ans ou plus	153	88	101	911	357	1 268
Total	412	318	243	1 219	705	1 924
Pourcentage de sortie vers la maladie						
< 5 ans	5,4%	5,7%	4,8%	5,1%	4,3%	4,6%
5 ans - < 10 ans	9,1%	7,3%	4,7%	5,6%	5,2%	5,4%
10 ans ou plus	12,2%	11,2%	8,3%	8,3%	7,7%	8,1%
Total	8,2%	7,5%	5,8%	7,3%	5,8%	6,7%

La sortie vers la maladie est remarquablement plus élevée chez les personnes dont la durée du chômage est de 10 ans ou plus. Sur ce point, le groupe visé de 2016 ne diffère pas des autres groupes décrits, même si l'écart peut légèrement varier suivant la population décrite.

Tableau 14
Sortie vers la maladie en fonction de la Région

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015
Taille totale de la population						
Région flamande	1 078	1 068	1 008	2 508	2 476	4 984
Région wallonne	3 363	2 645	2 642	11 165	7 862	19 027
Région de Bruxelles-Capitale	586	551	539	3 028	1 717	4 745
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756
Nombre de sortants vers la maladie						
Région flamande	69	87	51	288	173	461
Région wallonne	308	211	169	745	449	1 194
Région de Bruxelles-Capitale	35	20	23	186	83	269
Total	412	318	243	1 219	705	1 924
Pourcentage de sortie vers la maladie						
Région flamande	6,4%	8,1%	5,1%	11,5%	7,0%	9,2%
Région wallonne	9,2%	8,0%	6,4%	6,7%	5,7%	6,3%
Région de Bruxelles-Capitale	6,0%	3,6%	4,3%	6,1%	4,8%	5,7%
Total	8,2%	7,5%	5,8%	7,3%	5,8%	6,7%

Pour le groupe visé de 2016, la répartition selon la Région ne présente pratiquement plus de différence en ce qui concerne la sortie vers la maladie : les chiffres de sortie par Région varient de moins d'un point de pour cent.

Tableau 15
Sortie vers la maladie en fonction de l'incapacité de travail

	Groupes de contrôle					Groupe visé	
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population							
Pas d'incapacité de travail	4 970	4 211	4 137	14 750	11 947	26 697	7 670
33% d'incapacité de travail ou plus	57	53	52	1 951	108	2 059	78
Total	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers la maladie							
Pas d'incapacité de travail	410	310	237	1 077	693	1 770	414
33% d'incapacité de travail ou plus	2	8	6	142	12	154	12
Total	412	318	243	1 219	705	1 924	426
Pourcentage de sortie vers la maladie							
Pas d'incapacité de travail	8,2%	7,4%	5,7%	7,3%	5,8%	6,6%	5,4%
33% d'incapacité de travail ou plus	3,5%	15,1%	11,5%	7,3%	11,1%	7,5%	15,4%
Total	8,2%	7,5%	5,8%	7,3%	5,8%	6,7%	5,5%

En toute logique, les personnes chez qui une incapacité de travail d'au moins 33 % a été déclarée présentent un taux de sortie vers la maladie plus élevé que les personnes sans incapacité de travail. À l'instar du taux de sortie vers l'emploi suivant une éventuelle incapacité de travail, nous devons toutefois souligner qu'il s'agit en l'occurrence d'un très petit groupe, de ce fait, un certain facteur « hasard » peut jouer plus grand rôle.

Tableau 16

Sortie vers la maladie dans le groupe visé en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	Janvier 2015			Février-Décembre 2015			Total 2015			2016		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population												
Chefs de famille	1 243	3 744	4 987	625	1 658	2 283	1 868	5 402	7 270	302	997	1 299
Cohabitants	3 213	6 007	9 220	4 044	4 558	8 602	7 257	10 565	17 822	2 750	3 103	5 853
Isolés	1 512	982	2 494	720	450	1 170	2 232	1 432	3 664	381	215	596
Total	5 968	10 733	16 701	5 389	6 666	12 055	11 357	17 399	28 756	3 433	4 315	7 748
Nombre de sortants vers la maladie												
Chefs de famille	98	386	484	47	161	208	145	547	692	15	108	123
Cohabitants	99	469	568	94	339	433	193	808	1 001	59	213	272
Isolés	83	84	167	25	39	64	108	123	231	13	18	31
Total	280	939	1 219	166	539	705	446	1 478	1 924	87	339	426
Pourcentage de sortie vers la maladie												
Chefs de famille	7,9%	10,3%	9,7%	7,5%	9,7%	9,1%	7,8%	10,1%	9,5%	5,0%	10,8%	9,5%
Cohabitants	3,1%	7,8%	6,2%	2,3%	7,4%	5,0%	2,7%	7,6%	5,6%	2,1%	6,9%	4,6%
Isolés	5,5%	8,6%	6,7%	3,5%	8,7%	5,5%	4,8%	8,6%	6,3%	3,4%	8,4%	5,2%
Total	4,7%	8,7%	7,3%	3,1%	8,1%	5,8%	3,9%	8,5%	6,7%	2,5%	7,9%	5,5%

Tableau 17

Sortie vers la maladie dans les groupes de contrôle en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	Allocations d'insertion 2010			Allocations de chômage 2010			Allocations de chômage 2016		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	200	646	846	200	648	848	200	648	848
Cohabitants	1 780	2 007	3 787	1 335	1 679	3 014	1 329	1 611	2 940
Isolés	254	140	394	256	146	402	255	146	401
Total	2 234	2 793	5 027	1 791	2 473	4 264	1 784	2 405	4 189
Nombre de sortants vers la maladie									
Chefs de famille	17	129	146	11	90	101	14	60	74
Cohabitants	42	198	240	36	154	190	37	118	155
Isolés	12	14	26	17	10	27	4	10	14
Total	71	341	412	64	254	318	55	188	243
Pourcentage de sortie vers la maladie									
Chefs de famille	8,5%	20,0%	17,3%	5,5%	13,9%	11,9%	7,0%	9,3%	8,7%
Cohabitants	2,4%	9,9%	6,3%	2,7%	9,2%	6,3%	2,8%	7,3%	5,3%
Isolés	4,7%	10,0%	6,6%	6,6%	6,8%	6,7%	1,6%	6,8%	3,5%
Total	3,2%	12,2%	8,2%	3,6%	10,3%	7,5%	3,1%	7,8%	5,8%

D'une manière générale, l'on peut affirmer que la sortie vers la maladie est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (7,9 % contre 2,5 % dans le groupe visé de 2016), ainsi que chez les chefs de ménage par rapport aux cohabitants et aux isolés (9,5 % contre respectivement 4,6 % et 5,2 %). Cette tendance générale est visible dans chacune des populations décrites.

2.2.2 Pension

Tableau 18

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers la pension dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers la pension	1	3	3	16	0	16	1
Pourcentage de sortie vers la pension	0,02%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,01%

Étant donné le profil des groupes visés (et du fait que les groupes de contrôle sont basés sur ce profil), la sortie vers la pension dans chacune des populations décrites est négligeable.

2.2.3

Autres statuts ONEM

Tableau 19

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers un autre statut ONEM dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers un autre statut ONEM	718	625	475	16	49	65	36
Pourcentage de sortie vers un autre statut ONEM	14,3%	14,7%	11,3%	0,1%	0,4%	0,2%	0,5%

Tableau 20

Sortie vers un autre statut ONEM en fonction du type de nouveau statut ONEM

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Nombre de sortants vers un autre statut ONEM							
Occupation subventionnée et chômage temporaire	704	611	454	2	4	6	3
Dispenses pour suivre des études	2		1	11	38	49	30
Autres formes d'allocations	12	14	20	3	7	10	3
Total	718	625	475	16	49	65	36
Parts relatives en fonction du type de nouveau statut ONEM							
Occupation subventionnée et chômage temporaire	98,1%	97,8%	95,6%	12,5%	8,2%	9,2%	8,3%
Dispenses pour suivre des études	0,3%	0,0%	0,2%	68,8%	77,6%	75,4%	83,3%
Autres formes d'allocations	1,7%	2,2%	4,2%	18,8%	14,3%	15,4%	8,3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Après leur sortie en tant qu'allocataires bénéficiant d'allocations d'insertion, il est également possible que les intéressés bénéficient d'allocations dans un autre régime d'indemnisation pour lequel l'ONEM est (partiellement ou non) compétent. D'une manière générale, cela est beaucoup plus souvent le cas chez les groupes de contrôle que chez les groupes visés (seul 0,5 % du groupe visé de 2016).

Pour le groupe visé, il s'agit généralement dans ce type de cas de chômeurs ayant reçu une dispense pour suivre des études, ce qui en tant que mesure visant à accroître les chances des intéressés de trouver un emploi, donne lieu à un élargissement du droit aux allocations d'insertion. Pour les groupes de contrôle, il s'agit en grande partie d'occupation subventionnée ou de chômage temporaire.

Tableau 21

Sortie vers l'emploi, en ce compris les cas d'emploi subventionné⁵ et de chômage temporaire

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers une occupation régulière	1 220	1 276	1 411	2 824	5 991	8 815	4 054
Nombre de sortants vers l'emploi subventionné et le chômage temporaire	704	611	454	2	4	6	3
Pourcentage de sortie vers une occupation régulière	24,3%	29,9%	33,7%	16,9%	49,7%	30,7%	52,3%
Pourcentage de sortie vers l'emploi subventionné et le chômage temporaire	14,0%	14,3%	10,8%	0,01%	0,03%	0,02%	0,04%
Pourcentage total de sortie vers l'emploi	38,3%	44,3%	44,5%	16,9%	49,7%	30,7%	52,4%

Lorsque l'on élargit ici le taux de sortie vers l'emploi, dont on a parlé précédemment mais qui était limité à une occupation régulière, aux occupations qui résultent d'une occupation subventionnée ou d'une interruption temporaire via chômage temporaire, l'on obtient pour le groupe visé de 2016 une sortie vers l'emploi de 52,4 %. Soit une hausse de 7,9 à 14,1 points de pour cent par rapport au taux de sortie que l'on peut noter suivant la même définition auprès des groupes de contrôle composés selon les mêmes profils.

⁵ N.B. : L'emploi subventionné se limite ici aux régimes dans lesquels l'ONEM se trouve être en charge de la réalisation des paiements. L'ONEM ne dispose pas de données à propos d'autres formes éventuelles d'emploi subventionné (p. ex. : via des régimes relevant entièrement de la compétence des Régions). Un petit nombre de personnes se retrouve également dans le statut de chômage temporaire. Dans ces cas, une anomalie s'est probablement produite dans le timing des flux de données, mais ce statut implique aussi une occupation pour l'intéressé, même si celle-ci est temporairement interrompue.

2.3

Les positions socio-économiques inconnues

Un groupe non négligeable de sortants ne se retrouvent dans aucune des positions socio-économiques qui précèdent. Cela signifie qu'ils n'ont trouvé aucun emploi, ni ne peuvent solliciter ou prétendre à une allocation d'un autre régime de sécurité sociale. Dans certains cas, ils peuvent toutefois solliciter un revenu d'intégration par l'intermédiaire du CPAS.

Ce groupe de sortants peut encore être subdivisé selon que ceux-ci restent ou non inscrits comme demandeurs d'emploi auprès des organismes régionaux de l'emploi après leur sortie. L'IDE signifie en effet que les personnes en question font partie de la population active : elles restent concernées par le marché de l'emploi et bénéficient, à cet effet, d'un accompagnement procuré par les services régionaux.

Tableau 22

Aperçu de la sortie vers l'inactivité ou vers l'activité sans allocations dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015
Taille totale de la population	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756
Nombre de sortants vers une position socio-économique inconnue	523	277	374	12 613	5 306	17 919
avec IDE	440	225	287	12 234	4 913	17 147
sans IDE	83	52	87	379	393	772
Pourcentage de sortie vers une position socio-économique inconnue	10,4%	6,5%	8,9%	75,5%	44,0%	62,3%
avec IDE	8,8%	5,3%	6,9%	73,3%	40,8%	59,6%
sans IDE	1,7%	1,2%	2,1%	2,3%	3,3%	2,7%

Il ressort des données ci-dessus que le groupe visé de 2016 enregistre un taux de 38,4 % en tant que demandeur d'emploi sans allocation et de 3,3 % en tant que non demandeur d'emploi. Étant donné que dans le cadre de cette analyse, aucune information n'a été demandée auprès de la BCSS, il est difficile de déterminer précisément combien de personnes issues des groupes décrits ici sollicitent toutefois encore un revenu d'intégration.

Il ressortait de la description des positions socio-économiques ci-dessus que les parts relatives des directions de sortie pour le groupe visé de 2016 étaient généralement fortement comparables à celles du groupe visé de février-décembre de 2015. Dans le tableau 23, une estimation a dès lors été faite du taux de sortie vers le revenu d'intégration sur la base de ces données.

Tableau 23

Estimation du taux de sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé 2016.

	Janvier 2015	Février-Décembre 2015		Total 2015	2016	
Taille totale de la population	16 701	12 055		28 756	7 748	
Nombre de sortants vers une position socio-économique inconnue (revenu d'intégration inclus)	12 613	5 306	100%	17 919	3 229	100%
<i>dont revenu d'intégration</i>	4 513	1 791	33,8%	6 304	1 090	33,8%
<i>dont sans revenu d'intégration</i>	8 100	3 515	66,2%	11 615	2 139	66,2%
Pourcentage de sortie vers une position socio-économique inconnue (revenu d'intégration inclus)	75,5%	44,0%		62,3%	41,7%	
<i>dont revenu d'intégration</i>	27,0%	14,9%		21,9%	14,1%	
<i>dont sans revenu d'intégration</i>	48,5%	29,2%		40,4%	27,6%	

Lorsque l'on extrapole au groupe visé de 2016 la proportion de sorties vers un revenu d'intégration par rapport au taux total de sorties vers d'autres positions socio-économiques inconnues pour le groupe visé de février-décembre 2015, l'on obtient une estimation de 1 090 intéressés qui seraient sortis vers le revenu d'intégration après la fin de leur droit en 2016. Cela signifierait logiquement que ces sorties sont comparables à celles du groupe visé de février-décembre 2015, mais peut-être même légèrement inférieures (14,1 % contre 14,9 %).

Tableau 24

Aperçu de la sortie vers l'inactivité ou l'activité sans allocation dans le groupe visé et les groupes de contrôle, en ce compris le maintien de l'allocation de l'ONEM existante dans les groupes de contrôle.

	Groupes de contrôle			Groupe visé			
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Total 2015	2016
Taille totale de la population	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de sortants vers une position socio-économique inconnue (revenu d'intégration inclus) et maintien des allocations ONEM	2 671	2 038	2 053	12 613	5 306	17 919	3 229
Pourcentage de sortie vers une position socio-économique inconnue (revenu d'intégration inclus) et maintien des allocations ONEM	53,1%	47,8%	49,0%	75,5%	44,0%	62,3%	41,7%

Les grandes différences entre la sortie vers une position socio-économique inconnue ou le revenu d'intégration dans les groupes visés par rapport aux groupes de contrôle résultent naturellement du fait que, pour les intéressés dans les groupes de contrôle, il est également possible de maintenir leur allocation existante pendant toute la durée de la période de suivi. Cela est, par définition, impossible dans les groupes visés. Dans les groupes de contrôle, il s'agit de la majorité des cas.

Enfin, il convient encore de souligner que, lorsque l'on considère ensemble toutes les données susmentionnées portant sur les directions de sortie, il subsiste encore une différence minime entre la somme des parties et la taille totale de chacune des populations. Cela s'explique par un petit nombre de décès survenus pendant de la période de suivi (cf. tableau 25).

Tableau 25

Aperçu du nombre de décès après la sortie dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Groupes de contrôle Allocations de chômage 2016	Janvier 2015	Février-Décembre 2015	Groupe visé	
						Total 2015	2016
Taille totale de la population	5 027	4 264	4 189	16 701	12 055	28 756	7 748
Nombre de décès après la sortie	5	4	4	13	4	17	2
Pourcentage de décès	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,03%	0,1%	0,03%

3

Conclusion⁶

Tableau 26
Synthèse des directions de sortie par population

	Emploi	Revenu d'intégration	Maintien des allocations ONEM	Maladie	Autre statut ONEM	Pension/ Décès	Demandeurs d'emploi sans allocation	Non demandeurs d'emploi sans allocations	Total
Allocations d'insertion 2010	1 220	-	2 148	412	718	6	440	83	5 027
Allocations de chômage 2010	1 276	-	1 761	318	625	7	225	52	4 264
Allocations de chômage 2016	1 411	-	1 679	243	475	7	287	87	4 189
Groupe visé - janvier 2015	2 824	4 513	-	1 219	16	29	7 755	345	16 701
Groupe visé - février-décembre 2015	5 991	1 791	-	705	49	4	3 164	351	12 055
Groupe visé - total 2015	8 815	6 304	-	1 924	65	33	10 919	696	28 756
Groupe visé - 2016	4 054	1 090	-	426	36	3	1 882	257	7 748
Allocations d'insertion 2010	24,3%	-	42,7%	8,2%	14,3%	0,1%	8,8%	1,7%	100%
Allocations de chômage 2010	29,9%	-	41,3%	7,5%	14,7%	0,2%	5,3%	1,2%	100%
Allocations de chômage 2016	33,7%	-	40,1%	5,8%	11,3%	0,2%	6,9%	2,1%	100%
Groupe visé - janvier 2015	16,9%	27,0%	-	7,3%	0,1%	0,2%	46,4%	2,1%	100%
Groupe visé - février-décembre 2015	49,7%	14,9%	-	5,8%	0,4%	0,0%	26,2%	2,9%	100%
Groupe visé - total 2015	30,7%	21,9%	-	6,7%	0,2%	0,1%	38,0%	2,4%	100%
Groupe visé - 2016	52,3%	14,1%	-	5,5%	0,5%	0,0%	24,3%	3,3%	100%

Dans la publication de juin 2017, nous pouvions principalement tirer les conclusions suivantes pour la totalité du groupe visé de 2015 :

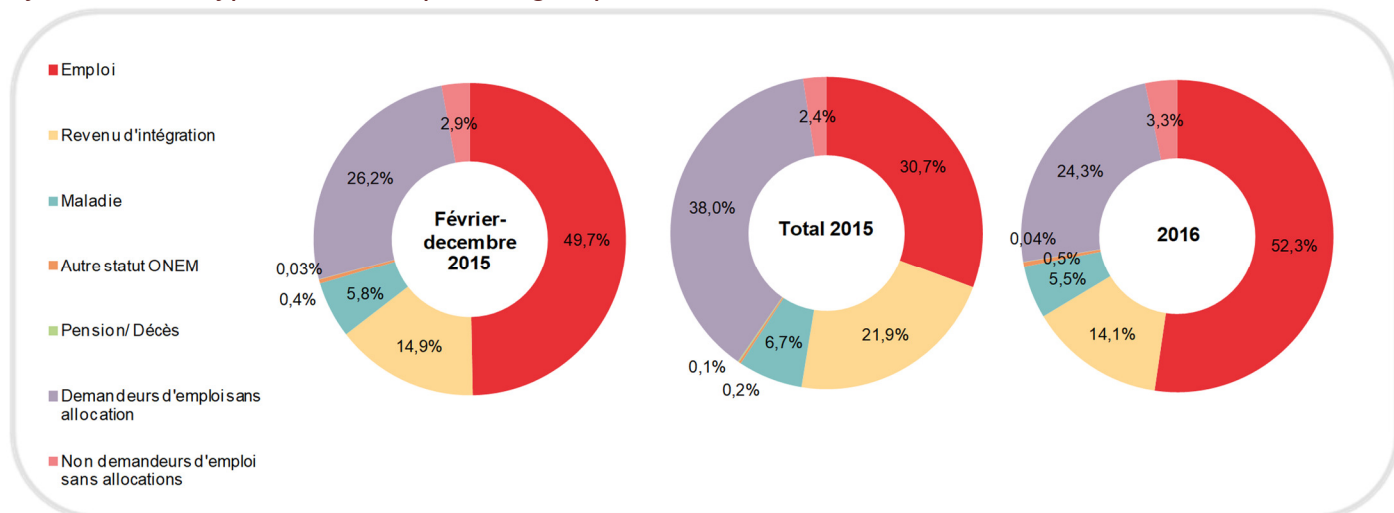
- un nombre de sorties vers l'emploi plus élevé que dans les groupes de contrôle ;
- un nombre de sorties vers le revenu d'intégration plus élevé que dans les groupes de contrôle ; et
- un nombre de sorties vers l'activité (demandeur d'emploi) sans allocations plus élevé que dans les groupes de contrôle.

Pour le groupe visé de 2016, nous constatons que ces conclusions générales se confirment, du fait qu'il soit tenu compte que dans cette publication les sorties vers le revenu d'intégration sont basées sur une estimation. Toutefois, nous constatons aussi que les proportions des sorties pour le groupe visé de 2016 correspondent davantage à celles du groupe visé février-décembre 2015 qu'à celle du groupe visé de janvier 2015. Il s'agit d'une suite logique du fait que pour les deux groupes visés les plus récents, il s'agisse plus souvent de nouveaux entrants (à partir du 1^{er} janvier 2012) que de stock.

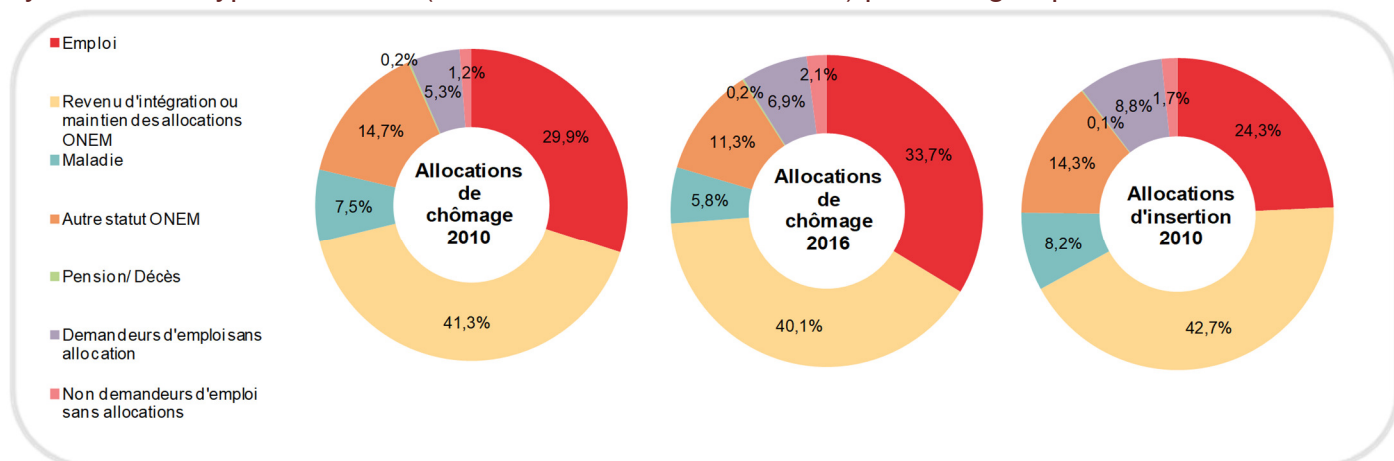
Il va de soi que pour chacune des populations décrites, il est tenu compte des caractéristiques de profil spécifiques de(s) l'intéressé(s).

⁶ N.B. : En vue d'offrir une synthèse, l'estimation relative à la sortie vers le revenu d'intégration est également indiquée dans cette publication. Leur nombre a été déduit de celui des demandeurs d'emploi sans allocation. La sortie vers le revenu d'intégration dans les groupes de contrôle peut être considérée comme négligeable sur la base des conclusions de la publication de juin 2017.

Graphique 2
Synthèse des types de sortie pour le groupe visé



Graphique 3
Synthèse des types de sortie (ou du maintien de l'allocation) pour les groupes de contrôle



4

Note technique : détermination de la position socio-économique

4.1

Définition de la position socio-économique (« direction de sortie ») des intéressés dans le groupe visé et les groupes de contrôle

Pour pouvoir définir la sortie, les données de l'ONEM ont tout d'abord été couplées à des banques de données externes au moyen d'une procédure de datamatching définie pour laquelle l'ONEM dispose d'une habilitation. Conformément à cette procédure, l'ONEM se voit transmettre, par mois de suivi et pour chaque intéressé, un message communiquant, sur la base du numéro de Registre national, les éventuelles positions socio-économiques suivantes (par ordre de priorité) : décès, pension, (dernière) occupation salariée (connue), maladie, (dernier) statut d'indépendant (connu) et (si aucune donnée n'a été retrouvée dans une des catégories qui précèdent) inconnu. Pour toutes ces positions (sauf évidemment pour la position « inconnu »), il est communiqué la date de début de la situation en question. En cas de maladie ou d'occupation salariée ou indépendante, la date de fin est, si elle est connue, elle aussi communiquée. Pour finir, l'ONEM est aussi en mesure de déterminer si l'intéressé a pu éventuellement entrer dans un autre statut ONEM durant les mois de suivi.

Le groupe visé (personnes sorties consécutivement à l'expiration du droit aux allocations d'insertion) a ainsi été suivi au cours du dernier mois de référence au cours duquel l'intéressé a bénéficié d'allocations d'insertion, ainsi qu'au cours des six mois suivants. Pour les groupes de contrôle, le mois de référence de sélection a été pris comme début de la période de suivi. Contrairement au groupe visé, les intéressés avaient toutefois également la possibilité de conserver leur allocation existante pendant la période de suivi. Cela a donné lieu à un certain nombre de variations lors de l'attribution d'une sortie sur la base de ces données.

Pour le groupe visé, durant la période de suivi, seule la date de début d'une des positions socio-économiques qui précèdent a été recherchée. Pour les groupes de contrôle, il a été examiné dans quelle mesure les messages transmis correspondaient ou non avec une sortie du statut d'allocataire : au moyen des dates de début et de fin (sur la base des informations disponibles), l'on a déterminé quels étaient les mois de la période de suivi durant lesquels quelle position socio-économique était occupée et dans quelle mesure un paiement dans le chef de l'ONEM a ou non été enregistré durant ces mois. Tant pour le groupe visé que pour les groupes de contrôle, l'on a ensuite déterminé les (éventuelles) sorties sur la base de ces informations. Dans la mesure du possible⁷, il a été fait usage des mêmes règles de priorité que pour la transmission des messages concernant la position socio-économique dans la procédure de datamerging décrite.

⁷ La sortie vers la maladie fait ici figure d'exception et s'est vue attribuer une priorité moindre. Des données-tests ont en effet révélé que la sortie vers la maladie dans les groupes de contrôle n'était pas comparable à la sortie dans le groupe visé si l'on maintenait les règles de priorité existantes. Cela découlait du fait que le fait d'avoir une allocation semblait plus souvent donner lieu à la communication de périodes de maladie plus courtes, étant donné que les intéressés ne sont pas indemnisables et ne peuvent percevoir d'allocations de chômage ou d'insertion pendant les journées de maladie. En diminuant la priorité des communications de maladie, l'on réduit fortement l'impact de cet effet sans totalement le neutraliser.

4.2

Interprétation des variables liées au profil

Au moment d'interpréter les variables liées au profil, il convient de tenir compte du fait que celles-ci se basent sur les données à caractère personnel dont l'ONEM dispose dans ses banques de données. Le point de départ a toujours été la situation au cours du dernier mois de référence avec une allocation d'insertion pour le groupe visé et du mois de référence de sélection pour les groupes de contrôle. D'éventuelles modifications au niveau des données à caractère personnel de l'intéressé durant la période de suivi n'ont, dès lors, pas été prises en considération.

Il n'est fait exception à cette règle que lorsque l'éventuelle inscription comme demandeur d'emploi est utilisée comme variable. Étant donné que cette inscription est, en principe, une condition pour l'allocation de chômage ou d'insertion (pour laquelle il existe toutefois des dispenses déterminées), six mois ont été pris en considération à cet égard après le dernier mois de référence de l'allocation d'insertion (groupe visé) ou le mois de référence de sélection (groupes de contrôle). Pour déterminer une éventuelle inscription comme demandeur d'emploi au cours de cette période, l'on s'est servi des données de la dénommée STAT92. Il s'agit de la statistique sur les demandeurs d'emploi inoccupés rassemblant les données du VDAB, du FOREM, d'Actiris et de l'ADG relatives à l'IDE dont la gestion a été confiée à l'ONEM. Cependant, il faut se rendre compte des retards possibles au niveau de la désinscription des IDE expirées des flux de données des services régionaux vers l'ONEM. Par conséquent, il y a une certaine surestimation du nombre des personnes qui restent inscrites comme DE après leur sortie des allocations d'insertion.

4.3

Approche alternative des sorties

Pour finir, nous communiquons encore les résultats d'une méthode alternative dont l'utilisation a été envisagée pour déterminer les sorties. L'on a, à cet égard, eu recours aux mêmes règles de priorité quant à la manière de retrouver les positions socio-économiques, mais la sortie est attribuée à la dernière position socio-économique connue de la période de suivi.

Bien que cette approche offre une vision alternative intéressante sur les questions en matière de type de sortie (p. ex. : la sortie bien plus importante vers l'inactivité sans allocations, surtout dans le groupe visé mais aussi dans les groupes de contrôle), il s'avère difficile d'interpréter un tel instantané ou de le concilier avec une autre analyse sur les interactions entre les différentes branches de la protection sociale. Dans la précédente publication, cette méthodologie alternative a amplifié la problématique qui y était décrite et qui portait sur la période de suivi revenu d'intégration.⁸

Tableau 27

Aperçu de la dernière position socio-économique connue dans la période de suivi par population

	Emploi	Maintien des allocations ONEM	Maladie	Autre statut ONEM	Pension/ Décès	Demandeurs d'emploi sans allocation	Non demandeurs d'emploi sans allocations	Total
Allocations d'insertion 2010	885	2 654	284	683	6	212	303	5 027
Allocations de chômage 2010	946	2 167	223	617	7	80	224	4 264
Allocations de chômage 2016	1 078	2 039	109	472	7	106	378	4 189
Groupe visé - janvier 2015	1 125	-	0	291	29	7 821	7 435	16 701
Groupe visé - février-décembre 2015	2 874	-	0	543	4	3 966	4 668	12 055
Groupe visé - total 2015	3 999	-	0	834	33	11 787	12 103	28 756
Groupe visé - 2016	3 070	-	222	54	3	2 231	2 168	7 748
Allocations d'insertion 2010	17,6%	52,8%	5,6%	13,6%	0,1%	4,2%	6,0%	100%
Allocations de chômage 2010	22,2%	50,8%	5,2%	14,5%	0,2%	1,9%	5,3%	100%
Allocations de chômage 2016	25,7%	48,7%	2,6%	11,3%	0,2%	2,5%	9,0%	100%
Groupe visé - janvier 2015	6,7%	-	0,0%	1,7%	0,2%	46,8%	44,5%	100%
Groupe visé - février-décembre 2015	23,8%	-	0,0%	4,5%	0,03%	32,9%	38,7%	100%
Groupe visé - total 2015	13,9%	-	0,0%	2,9%	0,1%	41,0%	42,1%	100%
Groupe visé - 2016	39,6%	-	2,9%	0,7%	0,04%	28,8%	28,0%	100%

⁸ N.B. : En raison de cette problématique, dans ces publications, les intéressés avec un revenu d'intégration en tant que dernière position socio-économique connue sont également comptabilisés dans le nombre de demandeurs d'emploi sans allocation.